



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 040-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.60

Déposée le : 05.03.2024

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : UDC (Müller, Orvin) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

La norme pénale antiracisme est-elle aussi appliquée lors de manifestations ?

Depuis plusieurs mois, les manifestations en lien avec la guerre en Israël sont fréquentes. Apparemment, ces rassemblements ne se résument pas à des appels à la paix et à des témoignages de solidarité avec les victimes, mais offrent souvent une vitrine aux propos antisémites. Selon la norme pénale antiracisme, de tels propos publics doivent être considérés comme des infractions poursuivies d'office.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il eu des dénonciations pour antisémitisme lors de manifestations en lien avec la guerre en Israël ?
2. Si tel n'est pas le cas, pourquoi ?

Destinataire
– Grand Conseil